

MESURES DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES INCENDIES* À L'ATTENTION DES COMPÉTITEURS

La prévention des incendies est soumise à des lois, normes et règlements très stricts. Les règles de prévention des incendies mises en application au Centre des congrès de Québec permettent de limiter les risques inhérents aux congrès et expositions de façon à ce qu'ils soient contrôlés par les systèmes de protection des incendies. Elles doivent être respectées en tout temps.

Toute installation doit être approuvée par le chef de la sécurité et de la prévention du Centre des congrès de Québec.

1. Lois, normes et règlements

Les lois, les normes, les règlements et les exigences mentionnés dans ce document ne sont qu'un bref résumé de la réglementation municipale de la Ville de Québec en matière de prévention des incendies. Le Centre des congrès de Québec se réfère à la dernière édition du Code national du bâtiment et du Code national de prévention des incendies.

2. Règlements du Centre des congrès de Québec concernant les compétiteurs

Les règlements étant très stricts, la direction de la FISM Québec 2022 a pris des ententes et organisé différentes modalités afin de respecter les normes suivantes que vous trouverez au point 3 de ce document.

Règlements du Centre des congrès de Québec

- L'utilisation d'un appareil de chauffage à combustible solide, liquide ou gazeux est interdite.

- Seuls les gaz inertes sont autorisés pour l'assemblage des structures gonflables.
- Les machines à fumée fonctionnant à particules d'huile sont strictement interdites.
- Seuls les chiens d'assistance pour personnes handicapées sont autorisés dans le Centre. La présence d'autres animaux doit faire l'objet d'une approbation préalable par les représentants de la Société du Centre des congrès de Québec. Le locataire a le devoir de collaborer à l'application de cette réglementation.
- Le foin, la paille, les copeaux ou autres matières combustibles similaires, à l'exception de celles qui sont utilisées pour l'alimentation et l'entretien journaliers des animaux, sont interdits. L'entreposage doit se faire à l'extérieur ou dans une pièce offrant une résistance au feu d'une heure. Un extincteur de type 2A doit se trouver à proximité.
- L'utilisation de pièces pyrotechniques exige l'approbation de la DGI du Centre des congrès de Québec et du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec.
- L'utilisation du propane est limitée à un cylindre d'une capacité maximale de 16 oz.
- Tout autre type de liquide ou gaz inflammable doit faire l'objet d'une demande d'approbation auprès de la DGI du Centre des congrès de Québec.
- Les contenants neufs n'ayant jamais contenu de tels produits peuvent être exposés.
- Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, les liquides et gaz inflammables doivent être entreposés dans le local prévu à cette fin, en communiquant avec le Service de la sécurité (sans frais).
- Il est interdit de placer les bonbonnes et bouteilles de gaz comprimé dans les issues, à l'extérieur sous les escaliers et à moins d'un mètre d'une issue.
- L'utilisation de ballons gonflés à l'hélium est restreinte et doit être préautorisée. Si des ballons doivent être récupérés au plafond après vos activités, des frais seront applicables. Il en va de même pour les confettis et paillettes, dont l'utilisation peut entraîner des frais de nettoyage importants. Veuillez préciser vos intentions à votre coordonnateur ou coordonnatrice d'événements.
- Seules les machines à base d'eau sont autorisées. Le service de sécurité du Centre doit être prévenu avant la mise en fonction de l'appareil afin d'éviter le déclenchement de l'alarme incendie.

3. Dans le cadre de la FISM 2022

Afin de respecter les règlements du Centre des congrès de Québec, voici les ententes qui ont été prises pour que vous puissiez présenter votre acte dans les meilleures conditions possibles.

Feu

Papier éclair, coton, ficelle**

Le papier éclair, le Coton et la ficelle sont permis.

Notre régisseur aura en sa possession du papier éclair, coton et de la ficelle qui pourra vous vendre si jamais les douanes canadiennes ne vous laissaient pas entrer avec ses produits.

Torche

Les torches sont permises.

Notre régisseur prendra contact avec vous afin de déterminer et faire approuver le produit. Si le produit ne peut être approuvé, nous vous vendrons un produit approuvé par la sécurité du Centre des congrès de Québec.

Explosion

Les explosions sont permises, mais elles devront être préapprouvées par notre régisseur et l'équipe de sécurité du Centre des congrès de Québec.

Les explosions ne doivent pas faire de fumée qui ferait sonner les alarmes.

Concernant les produits inflammables, il est possible que vous ne puissiez les faire entrer au Canada. Notre régisseur pourra vous vendre les produits essentiels pour la réalisation de votre numéro.

Comme, il aura en main toutes les descriptions des actes, il sera en mesure de préparer les produits en conséquence.

Sécurités supplémentaires

Lors des prestations avec du feu, il y aura près de la scène des techniciens et des agents de sécurité du centre des congrès de Québec prêts à intervenir avec des dispositifs adéquats.

Il est évident que si ses techniciens ou des agents de sécurité devaient intervenir lors de votre acte, vous seriez **disqualifié**.

Sur demande, nous pouvons fournir une ambiance fumée si nécessaire. Notre organisation aura une machine à fumée spéciale sur la scène pour les actes.

Concernant les équipements à fumée qui pourraient être utilisés sous les vêtements du magicien ou dans la main, il est autorisé. Il est également acceptable d'avoir une machine à fumée sur le côté. Mais tout ce matériel doit être approuvé par notre directeur de production lorsque le magicien soumet son acte.

Confettis

Confettis vers le sol

Il est possible d'utiliser des petits confettis pour votre acte à condition qu'ils ne soient pas projetés vers le ciel.

Confettis vers le ciel avec fan ou ventilateur

Il est possible d'utiliser des confettis qui sont dirigés vers le ciel avec un fan ou un ventilateur. Par contre, les confettis doivent respecter un format minimal de 2 cm sur 1 cm.

De plus, les confettis doivent rester dans le cadre de la scène. Ils ne peuvent pas être projetés vers le public. Une zone limite sera marquée sur la scène afin de délimiter le maximum d'espace que vous pouvez utiliser pour le lancement des confettis.

Confettis avec canon

Il est possible d'utiliser des confettis qui sont dirigés vers le ciel avec un canon. Par contre, les confettis doivent respecter un format minimal de 2 cm sur 1 cm.

De plus, les confettis doivent rester dans le cadre de la scène. Ils ne peuvent pas être projetés vers le public. Une zone limite sera marquée sur la scène afin de délimiter le maximum d'espace que vous pouvez utiliser pour le lancement des confettis.

Des techniciens avec des balais

Animaux

Il est fort probable que vous ne puissiez pas entrer avec vos animaux au Canada. Mais la direction de la FISM Québec 2020 a des solutions pour vous.

Oiseaux

Si vous voulez faire entrer des oiseaux au Canada, vous devez en faire la permission à l'agence de douane canadienne.

<https://www.inspection.gc.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/importation/politiques-pour-l-importation/animaux-vivants/importations-d-animaux-de-compagnie/oiseaux-autres/fra/1326819245810/1326819465543>

Par contre, la solution la plus simple est de faire la demande à notre régisseur lorsqu'il vous contactera. L'organisation de la FISM Québec 2022 aura sur place des oiseaux dressés que vous pourrez utiliser pour votre acte.

Lapin

Si vous avez besoin d'un ou de plusieurs lapins pour votre acte, l'organisation de la FISM Québec 2022 en aura sur place pour que vous puissiez les utiliser lors de votre acte.

Autres animaux

Si votre acte a besoin d'un animal spécifique, car il est dressé pour la réalisation de votre acte, nous vous suggérons de visiter l'agence des douanes canadienne afin de voir qu'elles sont les modalités pour faire entrer votre animal sans problème au Canada. Nous vous suggérons de faire votre demande le plus tôt possible pour ne pas avoir de problème lors de votre arrivée au Canada.

<https://www.inspection.gc.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/importation/politiques-pour-l-importation/animaux-vivants/importations-d-animaux-de-compagnie/fra/1326600389775/1326600500578>

Lorsque vous serez sélectionné pour participer à la FISM Québec 2022, notre régisseur prendra contact avec vous afin de valider tous les points et vous aider à la présentation de votre acte.

D'ici là, si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous sur info@fism-quebec2021.com

Merci

La direction de la FISM Québec 2022

**FISM
QUEBEC
2022**

***Les informations dans ce document peuvent changer sans préavis et seront mise à jour sur la page www.fismquebec2022.com , et les pages Facebook : <https://www.facebook.com/fismquebec2021> et <https://www.facebook.com/fismmagic>**